La CMCAS Metz EDF organise sa...

Bourse aux

livres, jouets & articles de puériculture

Faîtes de la place dans vos armoires, vos placards et salles de jeux en prévision des fêtes de Noël !
Ce qui ne vous sert plus peut encore faire des heureux !

VENEZ NOMBREUX !

Dimanche 22 novembre 2020
de 9h à 15h

Salle Raymond Feldmann
Chemin de Metz à Fleury

MASQUE OBLIGATOIRE
Pour tous

FRAIS D'INSCRIPTION
4 € la table

PETITE RESTAURATION
sur place

Pour plus d'informations, consultez le règlement de la manifestation au dos de cette page.

Illustrations : brgfx & starline de Freepik

COUPON REPONSE À RETOURNER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT
Avant le vendredi 13 novembre 2020 à la CMCAS - Allée Philippe Lebon - BP 30824 -57958 MONTIGNY–LÈS–METZ
Commission Jeunesse « Bourse aux jouets»– 041/J06 »

Participants OD/AD

Nom et Prénom..... Téléphone fixe.....
Mail..... Portable.....

Participants extérieurs

Nom et Prénom..... Téléphone fixe.....
Mail..... Portable.....
Date de naissance : .....

Montant(s) à régler

OD / AD
Nombre de table(s)..... x 4€ = ...€

Invités
Nombre de table(s)..... x 4€ = ...€

Chèque à l'ordre de la CMCAS EDF/GDF de Metz Lorraine
Mentionner au dos du ou des chèques :
Commission Jeunesse « Bourse aux jouets» – 041/J06 »

Les informations recueillies par la CCAS font l'objet d'un traitement informatique destiné à organiser une activité. Le destinataire des données est : la CMCAS Metz EDF. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 rue de Rosny – BP 629 – 93104 MONTREUIL CEDEX. Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité.

Bourse aux

livres, jouets & articles de puériculture

RÈGLEMENT

1. Masque obligatoire pour tous.

2. Prévoir du gel hydroalcoolique.

3. La distanciation entre les tables sera respectée.

4. Cette bourse est ouverte à tout le monde sauf aux professionnels.

5. Les exposants doivent être majeurs et restent responsables des mineurs les accompagnant.

6. L'installation des exposants se fera entre 8h30 et 9h. L'entrée au public sera gratuite et se fera de 9h à 15h.

7. Petite restauration, buvette et gâteaux seront proposés en vente sur place.

8. La manifestation organisée étant une bourse aux jouets, aux vêtements d'enfants et articles de puériculture, les exposants doivent proposer à la vente des objets qui entrent dans ce cadre. Les organisateurs se réservent le droit de demander à un exposant de retirer le matériel qui ne serait pas conforme.

9. Le prix de l'emplacement est de 4 Euros (une table 1.20 m et 2 chaises fournies). Les emplacements sont attribués par les organisateurs le jour de l'installation et ne peuvent pas être contestés. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaires.

10. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que perte, casse, vol, panne ou autres détériorations.

11. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'un exposant et d'exclure celui qui ne respecterait pas ce règlement ou qui perturberait la bonne marche de la manifestation. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

12. Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de non-occupation de la place ou en cas d'interruption de la manifestation par les organisateurs ou par les autorités à quelque moment et pour quelque raison que ce soit.

13. Les exposants sont priés de rendre leur emplacement propre.

Un grand merci aux agents, bénévoles, parents, amis et à tous ceux qui contribueront au succès de cette manifestation...